



BRANCHE

Caoutchouc (0045)

LA FNIC CGT S'OPPOSE ET DÉNONCE L'ACCORD DE BRANCHE APLD-REBOND SIGNÉ LE 31 JUILLET 2025 PAR LES ORGANISATIONS PATRONALES ELANOVA ET UCAPLAST, AVEC LA COMPLICITÉ DE LA CFDT ET DE LA CFE-CGC.

Le patronat du caoutchouc, la CFDT et la CFE-CGC signent un accord dit supplétif, qui n'oblige pas les entreprises à l'appliquer.

La première utilité d'une Convention Collective Nationale est d'apporter un socle de droits dans les entreprises et, de surcroît, quand elles n'ont pas de syndicats pour défendre les intérêts des salariés.

La volonté du patronat d'avoir un accord supplétif est très simple à comprendre car il donne les pleins pouvoirs aux entreprises du caoutchouc de vouloir ou non appliquer cet accord. Cela rend totalement absurde et inutile la négociation de la branche professionnelle du caoutchouc, d'où notre qualificatif de complicité pour les organisations syndicales de salariés qui ont pris la décision de signer un accord non obligatoire aux entreprises.

Puisque les signataires ont validé un accord non obligatoire, pourquoi les entreprises s'efforceraient-elles de le mettre en place alors qu'elles peuvent se contenter d'appliquer uniquement la loi ?

Seul un accord de branche non dérogeable dans les entreprises devrait être la norme.

Dans les grandes lignes, l'accord de branche sur l'Activité Partielle de Longue Durée Rebond prévoit l'indemnisation à 75 % du salaire brut (soit 5 % au-dessus de la loi) et porte à 100 % l'indemnisation en cas de formation professionnelle. Cependant, faire perdre de l'argent aux salariés ne les dérange absolument pas mais imposer « des efforts proportionnels » aux cadres dirigeants et actionnaires, qui eux pourront continuer à se gaver, il n'en est pas question !

C'est comme le plan d'austérité du Premier ministre : des efforts demandés à la classe ouvrière et des aides publiques données aux riches !

Pourquoi nous disons NON !

- Un accord de branche ne doit pas être dérogeable et doit être le socle de toutes les négociations d'entreprises.
- L'APLD-R concerne les salaires, la durée du travail et les classifications qui sont du « bloc 1 », donc des thèmes non dérogeables. C'est-à-dire que les accords d'entreprise ne peuvent pas être inférieurs aux accords de branche.

• Faire subir du chômage partiel aux salariés est insupportable ! Alors que les actionnaires se gavent et exigent des rendements sous condition de fermer nos usines comme ce fut le cas de l'entreprise Michelin. Des centaines de millions d'euros d'aides publiques dans la branche du caoutchouc pour financer la destruction de notre industrie !

N'oublions pas que les entreprises, souvent du CAC40, ont perçu en 2023, 211 milliards d'euros d'aides publiques, dont 94 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales et fiscales.

Ces mêmes assistés qui font des millions ou des milliards d'euros de bénéfices, qui versent des millions ou des milliards d'euros de dividendes, qui font du rachat d'actions leur priorité afin de satisfaire la spéculation des parasites que sont les actionnaires.

C'est notre argent ! L'assistanat du patronat et de la bourgeoisie doit cesser immédiatement !

CE QUE NOUS REVENDIQUONS :

- ✓ Un accord de branche protecteur, normatif et applicable partout.
- ✓ Le maintien à 100 % des salaires, financés par les employeurs, donc par la richesse produite par les salariés.
- ✓ La fin du détournement des aides publiques : elles doivent aller aux TPE/PME en difficulté et être remboursées dès le retour à la normale.
- ✓ Une transparence totale sur toutes les aides publiques (CICE, exonérations, APLD...), avec information obligatoire de la CPPNI et des CSE.

La position de la FNIC-CGT est claire et s'est exprimée à travers de notre droit d'opposition à cet accord APLD-R au rabais.

Nous exigeons que la Convention Collective Nationale du Caoutchouc redevienne un socle commun obligatoire dans toutes les entreprises. Pour la FNIC-CGT, après plusieurs années de remise en cause des conquises sociales, la branche doit impérativement retrouver son rôle d'amélioration des droits des salariés !